



Modalités du contrôle des connaissances de la Licence 3 Sciences, Technologies, Santé Mention **Informatique**

Université d'Artois – U.F.R. des Sciences – Lens

Année universitaire 2022/2023

Soumises au Conseil d'UFR en septembre 2022

La licence est structurée en six semestres et en unités d'enseignements capitalisables. Elle sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*). Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits ; la somme des crédits des unités d'enseignement d'un semestre est égale à 30.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont prévues pour chaque semestre : la première en fin de semestre et la seconde en fin d'année universitaire, au mois de juin. Les modalités de contrôle des connaissances des unités peuvent éventuellement ne pas comporter d'examen en première session mais uniquement du contrôle continu. Dans ce cas, le dernier contrôle pourra avoir lieu aux dates de la première session d'examens du semestre considéré. Le détail est donné ci-dessous unité par unité.

La convocation des étudiants aux examens se fera par **voie d'affichage** sur les panneaux officiels.

Validation

Chaque unité d'enseignement, et les crédits correspondants, sont définitivement acquis et capitalisables par l'obtention d'une note supérieure ou égale à dix (sur vingt) à l'unité.

Compensation au niveau du semestre

La compensation au niveau du semestre est organisée sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne des notes obtenues aux unités d'enseignement, pondérées par les crédits : si $Note_i$ est la note obtenue à l'unité i et $Crédits_i$ est le nombre de crédits de cette unité alors :

$$Moyenne = \frac{\sum (Notes_i \times Crédits_i)}{30}$$

À l'exception du semestre 6 de la licence informatique (cf modalités spécifiques pour le semestre 6).
Si $Moyenne \geq 10$ (la moyenne pondérée du semestre est supérieure ou égale à dix), les trente crédits correspondants au semestre sont obtenus.)

Compensation annuelle

La compensation est organisée entre les deux semestres de l'année pédagogique c'est-à-dire S5-S6.

Bonus semestriel

Pour chacun des semestres, la moyenne peut éventuellement être augmentée d'un pourcentage compris entre 0 et 5%. Ce bonus pourra être obtenu :

- Dans le cadre des **activités sportives** organisées par l'Université (la note est établie pour chaque semestre par le Service des Sports) ;
- Dans le cadre de l'atelier "Trouver sa voix" (la note sera établie par l'équipe pédagogique) ;
- Dans le cadre d'un **engagement associatif** (CFVU du 27 juin 2014) : participation aux formations théoriques proposées par l'Université et investissement associatif ;

- Dans le cas d'un **stage** effectué par l'étudiant, hors stage obligatoire. Le sujet de stage doit avoir été préalablement validé par le président du jury qui précisera les conditions d'évaluation (rapport, soutenance). Les suivis d'écoliers avec l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville) rentrent dans le cadre des stages.

Lorsque l'étudiant suit plusieurs activités bonus, la note la plus élevée est retenue pour le calcul du bonus. Les points supérieurs à dix (sur vingt) sont retenus pour le calcul du bonus. Le taux de bonus est compris entre 0 et 5% et est calculé selon la formule :

$$\text{Taux de bonus} = (\text{Note}_b - 10) / 200$$

Avec Note_b la note (sur vingt) obtenue à l'activité bonus. La moyenne semestrielle de l'étudiant, avec prise en compte du bonus, résulte du calcul suivant :

$$\text{Moyenne avec bonus} = \frac{\sum (\text{Notes } i \times \text{Credits } i)}{30} \times (1 + \text{Taux de Bonus})$$

Si Moyenne avec bonus ≥ 10 , les trente crédits correspondants au semestre sont obtenus.

Exemple : Un étudiant a obtenu 294 points sur 600 (soit une moyenne de 9,8/20) et une note de bonus de 18/20, soit un taux de bonus de $(18-10) / 200 = 0.04 = 4\%$. Sa moyenne en tenant compte du bonus est alors de $\frac{294}{30} \times (1+0.04) = 10.192$.

30

Session de rattrapage

Lorsqu'un étudiant n'acquiert pas un semestre à la première session, il repasse lors de la session de rattrapage correspondante les unités d'enseignement non acquises.

Progression dans les semestres

Tout étudiant ayant validé l'ensemble des semestres antérieurs du parcours est autorisé à s'inscrire administrativement à l'année supérieure du cursus. Il est également inscrit pédagogiquement aux deux semestres de cette année. L'inscription dans deux années *consécutives* est possible si l'un des semestres de l'année inférieure est validé. Aucune inscription (administrative et pédagogique) en troisième année de licence n'est possible si l'un des semestres de la première année n'est pas validé.

Étudiants salariés

Les étudiants salariés bénéficient des dispositions spécifiques (en termes de dispense d'une certaine partie du contrôle continu) votées au Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) et au Conseil d'Administration (CA) de l'Université d'Artois.

Délivrance des diplômes

La licence est obtenue par l'acquisition de chacun des six semestres la constituant.

La mention au diplôme sera attribuée en fonction de la moyenne aux deux derniers semestres du diplôme.

Modalités de contrôle des connaissances pour chaque unité d'enseignement

Les modalités précises sont décrites dans les tableaux ci-après.

	Unité	Responsable		ECTS	Modalités
S5					
	Anglais	C. Brion	1	3	Contrôle continu (CC)
			2		Examen (EX2 - 1h30) Formule : $\max(\text{CC}, \text{CC} + 2 \cdot \text{EX}2/3)$
	Algorithmique et Programmation 5	L. Saïs	1	6	Contrôle continu (CC) - Examen (EX) Formule : $\max(\text{EX}, (2 \cdot \text{EX} + \text{CC})/3)$

			2		Formule : $\max(\text{EX}, (2*\text{EX}+\text{CC})/3)$
	C avancé	Jean-Marie Lagniez	1	7	Contrôle continu (CC)
			2		Examen (EX2 - 2h)
	Outils logiques	Anne Parrain	1	3	Contrôle continu (CC) - Examen (EX) Formule : $\max(\text{EX}, (\text{EX}+\text{CC})/2)$
			2		Formule : $\max(\text{EX}, (2*\text{EX}+\text{CC})/3)$
	Théorie des langages et compilation	L. Sais	1	7	Contrôle continu (CC) - Examen (EX) Formule : $\max(\text{EX}, (2*\text{EX}+\text{CC})/3)$
			2		Formule : $\max(\text{EX}, (2*\text{EX}+\text{CC})/3)$
	Unix et shell	B. Mazure	1	4	Projet (PJ) - Examen (EX - 1 heure) Formule : $(\text{EX}+\text{CC})/2$
			2		Formule : $\max(\text{EX}, (\text{EX}+\text{CC})/2)$
S6					
	Anglais	C. Brion	1	3	Contrôle continu (CC)
			2		Examen (EX2 - 1h30) Formule : $\max(\text{CC}, \text{CC}+2*\text{EX2}/3)$
	Conception orientée objet	D. Le Berre	1	4	Contrôle continu (CC)
			2		Examen
	Esprit d'entreprendre		1	3	Contrôle continu (CC)
			2		Examen ou travail supplémentaire à rendre
	Stage	Z. Bouraoui	1	6	rapport et soutenance orale
			2		nouveau rapport et / ou nouvelle soutenance
	Lambda-Calcul et Programmation Fonctionnelle	T. de Lima	1	5	Contrôle continu (CC)
			2		Examen - Formule : $\max(\text{Examen}, \text{CC})$
	Technologies émergentes		1	4	Contrôle continu (CC)
			2		Examen
	Programmation Web 2	J. Koitka	1	5	Contrôle continu (CC)
			2		Examen

Modalités spécifiques au semestre 6 de la mention informatique

Stage

Le stage prévu au dernier semestre de la licence d'informatique permet la mise en pratique professionnelle des compétences acquises lors de la formation et doit être effectué en dehors des périodes d'enseignement. Les étudiants en situation d'enjambement (L2/L3) ne seront donc pas autorisés à effectuer un tel stage, sauf autorisation exceptionnelle du responsable pédagogique de la licence suivant avis favorable de l'équipe pédagogique.

Les épreuves de l'UE Stage comprendront, outre le stage en milieu professionnel lui-même, un rapport écrit et une soutenance orale. Pour les deux sessions, la note de stage prendra en compte le déroulement du stage en milieu professionnel.

En Session 2, sur proposition du jury, un nouveau rapport et/ou une nouvelle soutenance pourra être demandés ; l'évaluation relative au déroulement du stage demeurera inchangée, un nouveau stage ne pouvant être effectué avant la fin de la session.

Compensation au niveau du semestre 6

Comme pour les autres semestres, la compensation au niveau du semestre est organisée sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne des notes obtenues aux unités d'enseignement, pondérées par les crédits, **sauf pour l'unité Esprit d'Entreprendre** pour laquelle le coefficient est 1. La moyenne du semestre 6 est ainsi calculée :

$$\text{Moyenne} = \frac{(3 \times \text{Ang6} + 4 \times \text{COO} + 1 \times \text{ENT} + 5 \times \text{LCPF} + 5 \times \text{PW2} + 4 \times \text{TEC} + 6 \times \text{Stage})}{28}$$

Si Moyenne \geq 10 (la moyenne pondérée du semestre est supérieure ou égale à dix), les trente crédits correspondants au semestre sont obtenus.

Gestion des absences :

Dès qu'un étudiant a des absences qui ne permettent pas de l'évaluer, selon que cette absence est justifiée ou non, il sera notifié ABJ (ABsence Justifiée) ou ABI (ABsence Injustifiée) qui vaudront 0 dans les règles de calcul fournies en annexe.